

Mobilité sociale au Maroc

Présentation

Dans une société, les positions sociales ne sont pas distribuées au hasard, elles dépendent étroitement de l'origine sociale des personnes et des événements qui marquent leur cycle de vie. Par conséquent, le statut social ne se transmet pas de manière identique à tous les individus et dans tous les groupes sociaux. Dans certains groupes, les descendants changent massivement de catégorie, du fait de stratégies individuelles ou familiales ou bien de contraintes liées aux changements sociaux. Pour d'autres groupes, on assiste à une reproduction (immobilité) des statuts et des positions sociaux. Le maintien ou le changement de position sociale dépend non seulement de facteurs individuels tels que le milieu dont on est issu et des aptitudes et mérites personnels, mais également d'autres facteurs ayant trait, à l'égalité des chances en matière d'éducation-formation et d'insertion professionnelle, aux aptitudes individuelles et à tout un processus d'événements socio-économiques.

L'analyse de ce phénomène, appelé mobilité sociale intergénérationnelle vise à déterminer l'importance et la forme de la relation entre les origines sociales et les destinées sociales et à mesurer le degré d'ouverture de la société. En effet, la société marocaine qui se caractérise par une répartition inégalitaire des revenus (Gini =0,48), est-elle également une société injuste au regard du critère de mobilité sociale et d'égalité des chances ?

C'est dans ce cadre que s'insère-la présente étude, la première du genre, qui fonde la mesure et l'analyse de la mobilité sociale intergénérationnelle au Maroc sur les données d'une enquête individuelle intégrée à celle de l'emploi réalisée par l'institut des statistiques du Maroc en 2011. Cette étude consiste à donner une structuration hiérarchisée de la société marocaine en catégories socioprofessionnelles permettant la mesure de la mobilité sociale intergénérationnelle, d'analyser la transmission des statuts sociaux entre génération successives, de calculer les indices des différentes formes de mobilité et d'identifier les facteurs liés à cette mobilité sociale.

Ainsi, en assimilant le statut social à la catégorie socioprofessionnelle (CSP) des descendants et des ascendants, la présente étude se propose d'explicitier, en premier lieu, la méthodologie de construction de l'indicateur de mesure de la mobilité sociale et de procéder, par la suite, à l'appréciation empirique des mécanismes de transmission, de père en fils, du statut social par l'établissement des tables de mobilité des destinées et des recrutements. Ces tables de mobilité sociale vont permettre l'estimation des indices des différentes formes de mobilité (absolue, structurelle et nette). L'étude permettra également d'analyser la mobilité relative en termes des rapports de chances (odd ratios) et de montrer le rôle fondamental de l'origine sociale dans la transmission de l'éducatio-formation et des destinées socioprofessionnelles. En fin, l'étude permettra d'analyser les facteurs susceptibles de favoriser la mobilité sociale intergénérationnelle dans une société en transition

démographique avancée avec les implications qui en découlent et une transition démocratique et économique et de modernité.

Élément théorique pour la mesure de la mobilité sociale intergénérationnelle

Dans l'analyse de la mobilité sociale intergénérationnelle, la transmission du statut social s'opère par bien des formes, comme l'éducation à travers l'école ou la catégorie socio-économique par le biais de la famille et les différents capitaux qu'elle permet de mobiliser. Un indicateur de cette transmission en est le résultat en terme d'écart ou de proximité du statut social des parents et des enfants, repéré le groupe socioprofessionnel auquel ils appartiennent. Dans cette approche, d'entrée, la famille contribue largement à la reproduction sociale¹ et influence le devenir et le destin des individus. Cette influence du milieu social d'origine sur la destinée des individus s'opère par plusieurs formes. Le rôle de la famille se manifeste par la disposition d'un volume et d'une structure de capitaux qui sont de trois types: le capital économique, culturel et social. La famille peut contribuer à favoriser la promotion sociale en améliorant la dotation en «capital» de leurs enfants. Ainsi, elle influence fortement le destin social des individus qui se manifeste non seulement par des inégalités dans l'accès au diplôme, mais aussi à diplôme égal, par des inégalités d'accès à l'emploi.

De sa part, l'école constitue un autre facteur aussi important dans l'analyse de la mobilité sociale. Deux courants opposés traitent de son rôle dans cette mobilité. Le premier considère que l'école constitue un facteur de sélection et d'inégalité. Selon Pierre Bourdieu et Jean-Claude Passeron, notamment dans *les Héritiers* (1966) et *la Reproduction* (1970), le rôle du système scolaire, consacre et légitime les inégalités des classes sociales. Elle fait accepter à chacun sa position comme résultat de son seul mérite et recèle les mécanismes d'exclusion dans le milieu scolaire. Le deuxième, celui de R. Boudon, dans «l'inégalité des chances» (1973), pense que les phénomènes sociaux peuvent se comprendre par des comportements individuels. Il considère que l'inégalité des chances vient de la famille et non pas de l'école, car la famille a des comportements rationnels dont l'agrégation crée l'inégalité des chances. Le coût de la réussite scolaire dans les milieux défavorisés, est estimé plus important que le bénéfice espéré. Par conséquent, on investit peu dans l'école, et donc le capital humain est peu important.

Partant de ces deux approches, l'étude permettra, pour la première fois au Maroc, d'examiner le rôle de ces deux facteurs dans l'analyse de la mobilité sociale intergénérationnelle.

¹ «Tel père, Tel fils» C. Thélot.

Comment mesurer la mobilité sociale intergénérationnelle ?

Pour mesurer et analyser de mobilité sociale intergénérationnelle, il est nécessaire de faire une différenciation sociale qui doit faire référence à deux éléments :

- ✓ principe de classement : construction des catégories sociales;
- ✓ les frontières entre ces catégories doivent être franchissables sinon il n'y aurait pas de mobilité sociale. Les catégories de population « classes sociales » évoluent dans le temps en raison de l'évolution des comportements, des structures économiques, de l'investissement dans l'éducation et de la démocratisation des sociétés, ce qui entraîne le fait qu'on ne puisse pas parler de société indifférenciée ou de société fixée.

Dans les sociétés modernes, la situation professionnelle des individus détermine, plus que toute autre caractéristique, la position et le statut occupés dans la hiérarchie sociale. En conséquence, la profession constitue l'un des indicateurs les plus précis de la mobilité sociale. En prenant la profession de ses parents comme référence, il est possible d'établir dans quelle mesure un individu réussit à progresser dans l'échelle sociale au cours de son existence. Il s'agit dans ce cas de mesurer la différence de statut professionnel entre l'emploi occupé par l'individu au moment de l'enquête et celui de ses parents à une époque donnée de leur vie.

Construction de l'indicateur de mobilité sociale : classification et hiérarchisation de la population

Pour mesurer et analyser la mobilité sociale intergénérationnelle, compte tenu de sa définition, il y a quatre types d'informations individuelles présentes dans l'enquête nationale de mobilité et d'emploi de 2011. Ces informations sont généralement utilisées pour fonder une structuration de la population en catégories socioprofessionnelles (CSP) homogènes en termes de comportements sociaux et économiques. Ces informations concernent la profession principale, la situation dans la profession, la branche d'activité économique et le degré de formation des individus. Si l'élaboration d'une stratification sociale est la première tâche complexe à accomplir pour permettre la mesure de la mobilité sociale, la seconde tâche est tout aussi délicate. Il s'agit de donner un sens aux mouvements des individus entre les différents niveaux de la stratification sociale. Cependant, sur la base des données en termes de niveau de vie et de capital humain disponibles dans d'autres enquêtes de niveau de vie et de dépenses des ménages, nous allons enrichir cette représentation de la structure sociale marocaine pour permettre une hiérarchisation et déterminer le sens des trajectoires intergénérationnelles.

Ainsi, au sommet de la hiérarchie, une distinction entre les cadres et les professions intellectuelles supérieures d'une part et les professions intermédiaires (cadres moyens)

d'autre part est établie. Par ailleurs, vers le bas de la structure sociale, pour rendre compte des différences entre les catégories des employés et des ouvriers, on utilisera le critère de la qualification pour distinguer les employés et les ouvriers qualifiés d'une part et les manœuvres et ouvriers agricole et non agricole sans qualification d'autre part. Concernant les indépendants, en raison de l'hétérogénéité dans le niveau de vie et le degré de formation des individus de cette catégorie, on distingue d'une part les patrons de sociétés et employeurs non agricoles, des agriculteurs (grands et petits), des autres indépendants non agricoles.

Sources des données

Pour appréhender l'ensemble de ces aspects, la référence sera faite aux données de l'enquête sur la mobilité sociale de 2011 qui a été annexé à l'enquête sur l'emploi. Cette enquête a été menée auprès d'un échantillon de 65 000 ménages dont près de 20 000 ménages en milieu rural. 155 736 individus âgés de 20 ans et plus ont été interrogés dans le cadre de cette enquête dont 61.1% relèvent du milieu urbain et 48% sont des hommes. Ils ont indiqué leur degré d'instruction, la durée de scolarité, le diplôme le plus élevé obtenu, leur profession, statut et branche d'activité économique. Ces données ont été relevées auprès des individus actifs ou anciens actifs qui ont déclaré aussi les mêmes informations concernant leurs parents et leurs mères.

Cependant, pour des considérations méthodologiques et en se référant à l'expérience internationale dans ce domaine et aux résultats des tests effectués sur les données de l'enquête sur la mobilité 2011, l'étude de la mobilité sociale pour le cas du Maroc va se restreindre à la population âgés de 30 ans et plus se trouvant sur le marché de travail ou y ayant transité à un moment donnée de leur cycle de vie active.